

Poste à pourvoir par nomination

Membre de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Organisme : Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Aperçu

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la Commission) est une société de la Couronne établie par le gouvernement provincial le 1^{er} juillet 2013 en vertu de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. La Commission est chargée de l'application des dispositions législatives provinciales qui réglementent les valeurs mobilières, les assurances, les pensions, les caisses populaires, les compagnies de prêt et de fiducie, les coopératives, les activités des agents immobiliers, le courtage hypothécaire, les prêts sur salaire, les biens non réclamés et toute une gamme de dispositions législatives en matière de consommation.

Le mandat de la Commission consiste à :

- fournir des services de réglementation qui protègent l'intérêt public et qui renforcent la confiance du public à l'égard des secteurs réglementés;
- promouvoir la connaissance et favoriser la compréhension des secteurs réglementés en mettant sur pied et en offrant des programmes d'éducation.

La Commission est composée d'une présidente ou d'un président et d'au moins cinq, mais pas plus de dix autres membres recommandés par la Commission.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs cherchent actuellement à pourvoir trois postes de membre. Les réponses à cet appel de déclaration d'intérêt peuvent aussi servir à pourvoir de futurs postes vacants.

Compétences et engagement

Les personnes choisies seront retenues en fonction de leurs compétences, mais une importance particulière sera accordée à la diversité.

Tout candidat dont la nomination à titre de membre de la Commission est recommandée doit :

- Posséder une expertise pertinente dans un ou plusieurs des secteurs réglementés par la Commission ou dans les domaines des finances, de la comptabilité, de l'audit, de la politique publique ou de la réglementation, ou du droit;
- Posséder une expérience pertinente en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne les conseils d'administration, la fonction publique, la gestion du risque d'entreprise, la planification stratégique, les technologies de l'information et la cybersécurité, ou les ressources humaines et la rémunération;
- Posséder une bonne compréhension des pratiques de gouvernance saine et transparente ou avoir suivi un programme de perfectionnement professionnel menant à un titre comme celui de IAS. A;

- Faire preuve d'indépendance, avoir un bon sens des affaires et un esprit d'initiative;
- Démontrer son engagement à l'égard de normes élevées de rendement, d'intégrité, d'honnêteté, de pratiques éthiques et de bonne gouvernance afin de susciter la confiance du public et de maintenir la confiance des intervenants de la Commission;
- Posséder de solides compétences de communication et la capacité à participer efficacement à des discussions de groupe sur des questions complexes avec clarté, diplomatie et crédibilité;
- Posséder de bonnes compétences financières et la capacité de comprendre les états financiers de la Commission;
- Maîtriser la technologie, c'est-à-dire être capable d'utiliser les outils technologiques de manière responsable, appropriée et efficace pour accéder à l'information, la gérer et la communiquer dans un environnement entièrement numérique;
- Posséder une capacité avérée à travailler dans un environnement axé sur le travail d'équipe où l'on met l'accent sur l'établissement d'un consensus;
- Résider au Nouveau-Brunswick et bien connaître les enjeux socio-économiques des différentes régions de la province.

Les personnes qui présentent leur candidature doivent vouloir contribuer à l'intégrité, à la structure et au fonctionnement futurs des marchés financiers et de la consommation du Nouveau-Brunswick. Le poste de membre exige un intérêt manifeste pour l'élaboration de politiques. La connaissance des secteurs des services financiers et aux consommateurs canadiens constitue un atout.

Dans leur déclaration d'intérêt, les personnes qui présentent leur candidature sont encouragées à mettre l'accent sur leurs connaissances ou compétences pratiques dans un ou plusieurs des domaines réglementés par la Commission. La maîtrise des deux langues officielles de la province constitue un atout. Les personnes qui présentent leur candidature doivent préciser leur niveau de maîtrise des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

L'un des facteurs déterminants dans la sélection des membres de la Commission est l'absence de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel. Cette mesure est nécessaire afin que la Commission demeure un organisme de réglementation impartial, équitable et indépendant et soit considérée tel quel par le public. Par conséquent, les dirigeants ou administrateurs d'organismes réglementés par la Commission, ou les personnes inscrites ou possédant un permis ou une licence dans l'un des secteurs réglementés par la Commission, ne sont pas admissibles. Les membres de la Commission sont tenus de respecter les règles, les politiques, les directives et les procédures de la Commission et de respecter des règles strictes en matière de confidentialité.

Les personnes qui présentent leur candidature doivent avoir suffisamment de temps pour s'acquitter des responsabilités d'un membre de la Commission. Elles doivent être en mesure de participer à huit réunions de la Commission par année (environ trois à Saint John et cinq en ligne). Ils doivent également être membres de l'un des deux comités permanents de la Commission, soit le comité d'audit et de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de la gouvernance, qui se réunissent au moins quatre fois par année. Les réunions des comités coïncident généralement avec celles de la Commission. La séquence des réunions comprend également trois séances de formation par année. Un temps de préparation suffisant doit être prévu pour chaque réunion, car les documents des réunions sont volumineux.

Les membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs assument aussi, en parallèle, le mandat d'administrateurs du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts

des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB). Les réunions de la SADCPNB ont lieu trois fois par année, en même temps que les réunions de la Commission.

La composition de la commission selon le sexe et la langue, ainsi que la diversité culturelle et géographique de la province sont prises en considération aux fins d'une nomination.

Si elles le souhaitent, les personnes qui présentent leur candidature peuvent indiquer dans leur déclaration les renseignements suivants :

- identité de genre
- groupe d'âge
- appartenance à l'un des groupes suivants :
 - minorité visible
 - peuples autochtones (de l'Amérique du Nord, Premières Nations, Métis et Inuit)
 - personnes ayant un handicap (coordination, handicap auditif ou visuel, trouble de la parole, mobilité réduite, etc.)
 - nouveaux arrivants au Canada
 - communauté LGBTQ2S+
- tout autre renseignement sur la diversité.

Durée du mandat

Le mandat est d'une durée maximale de cinq ans.

Conditions et rémunération

Les membres reçoivent une provision pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ par année, ainsi qu'une rémunération pour assister aux réunions, pour les tâches accomplies dans le cadre de leur mandat et pour le temps consacré aux déplacements relatifs aux affaires de la Commission, conformément au règlements administratifs de la Commission. Les membres sont remboursés pour les dépenses qu'ils engagent afin de prendre part à des réunions et à des activités.

Date limite pour la présentation d'une candidature

Le 30 juin 2025

Type de nomination

La nomination est faite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Présentation des candidatures

Les déclarations d'intérêt (le [formulaire de demande](#) ou de mise en candidature ou un curriculum vitae et une lettre de présentation) peuvent être envoyées par courriel, par courrier ordinaire ou par télécopieur. Elles doivent faire état de la formation, de l'expérience de travail, des références ainsi que des coordonnées (numéro de téléphone, adresse municipale et adresse de courriel), lesquelles doivent être valides au moins pour les trois prochains mois.

Courriel : Nominations.ABC-OCC@gnb.ca

Adresse postale :

Bureau du Conseil exécutif

675, rue King, Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 1G1

Télécopieur : 506-453-2266

Nous remercions toutes les personnes qui nous feront parvenir une déclaration d'intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec celles qui seront sélectionnées. Les demandes de renseignements sur des possibilités particulières peuvent être présentées après la date limite à la Commission.

Ministère responsable ou associé

Finances et Conseil du Trésor

Liens

- <http://laws.gnb.ca/en/ShowPdf/cs/2013-c.30.pdf>
- <http://www.fcnb.ca>

